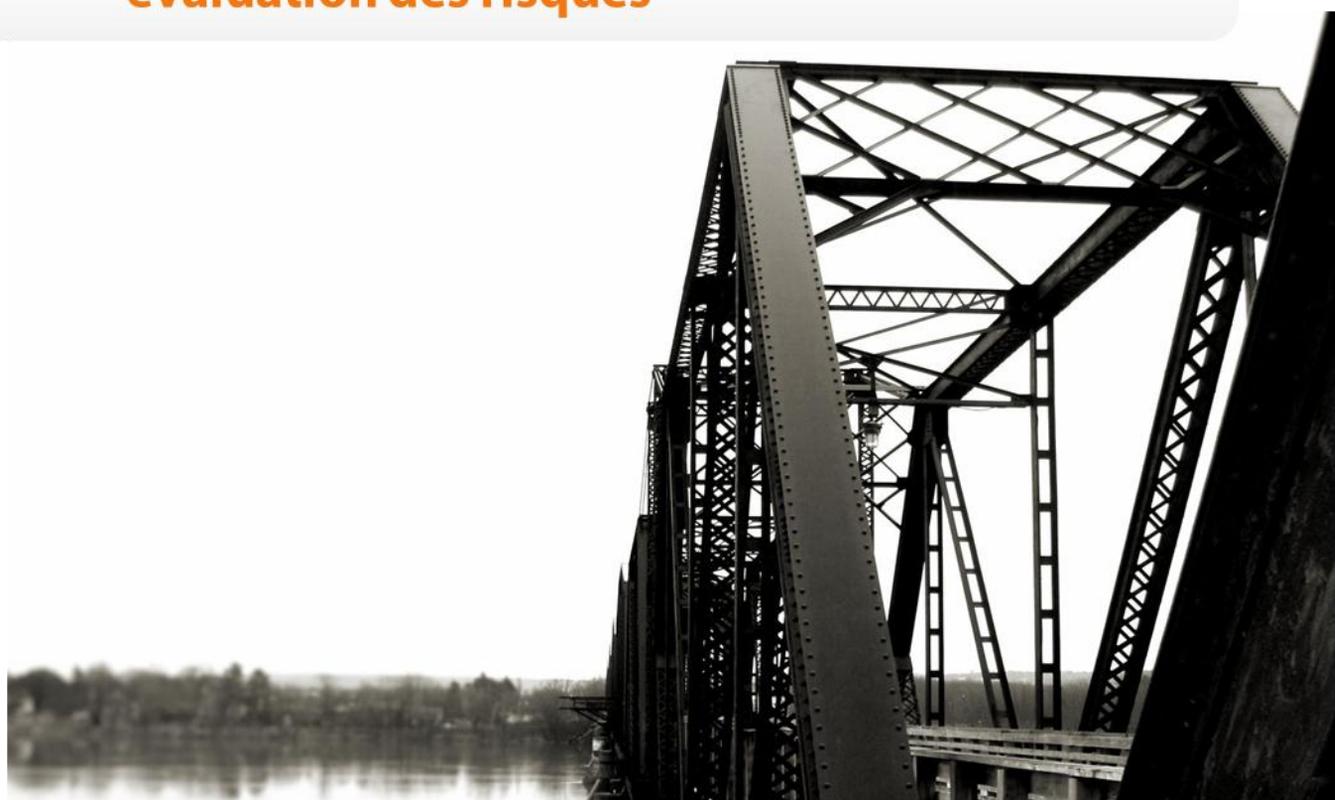


2013-2018

Plan stratégique et évaluation des risques



Travail sécuritaire NB est une corporation de la Couronne engagée à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Il administre également une assurance sans égard à la responsabilité contre les blessures subies au travail et l'incapacité au travail pour les employeurs néo-brunswickois et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs.

2013-2018

PLAN STRATÉGIQUE ET ÉVALUATION DES RISQUES

À Travail sécuritaire NB, nous nous engageons à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles afin que tous les Néo-Brunswickois puissent rentrer à la maison sains et saufs chaque jour.

Pour atteindre cet objectif, le conseil d'administration s'engage à établir une orientation stratégique pour Travail sécuritaire NB, et à déterminer et à gérer les risques auxquels l'organisme pourrait faire face à l'avenir.



Il participe chaque année à un processus méthodique de planification stratégique et d'évaluation des risques; analyse l'environnement interne et externe au sein duquel Travail sécuritaire NB exerce ses activités; et confirme ou modifie la vision, la mission, le mandat, les valeurs, les buts, les stratégies et les cibles. Il en résulte un fondement stratégique solide qui permettra de continuer à connaître des réussites qui seront avantageuses pour les travailleurs et les employeurs de la province.

Notre discipline comprend également la communication de décisions à nos intervenants. Les pages qui suivent présentent les buts de Travail sécuritaire NB pour les cinq prochaines années, ainsi que les cibles et les stratégies qui nous permettront de les atteindre pour faire du Nouveau-Brunswick l'endroit le plus sécuritaire où travailler chaque jour.

Le président et chef de la direction
de Travail sécuritaire NB,

Gerard M. Adams

La présidente du conseil d'administration
de Travail sécuritaire NB,

Sharon E. Tucker

Notre orientation stratégique	2
Nos buts	4
Nos priorités	11
Évaluation des risques	13
Communiquez avec nous.....	16



L'orientation stratégique que nous établissons guide l'organisme et tous les employés en ce qui a trait aux services qu'ils offrent, ainsi qu'à leurs gestes, décisions et comportements.

NOTRE ORIENTATION STRATÉGIQUE

VISION

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick.

MISSION

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

MANDAT

- Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.
- Encourager la compréhension, l'acceptation et l'observation de toutes les lois dont Travail sécuritaire NB est responsable, y compris l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et de ses règlements.
- Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.
- Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.
- Représenter les intervenants, et présenter des recommandations et des conseils au gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations que Travail sécuritaire NB juge à propos.

VALEURS

- Nous sommes engagés à offrir à chaque client des services équitables, prompts, efficaces et bienveillants.
- Nous croyons qu'une approche d'équipe assure que tous les membres de Travail sécuritaire NB travaillent en vue d'une vision, d'une mission, de valeurs et de buts communs.
- Nous offrons des dirigeants compétents, énergiques et qui se concentrent sur une orientation claire pour Travail sécuritaire NB.
- Nous assurons que nos décisions sont prises avec honnêteté, crédibilité, responsabilité, et ce, au sein d'une culture de discipline.
- Nous assurons que nos rapports sont fondés sur la confiance, le respect mutuel, la franchise et l'échange de renseignements clairs et fiables.
- Nous gérons nos ressources humaines, matérielles et financières efficacement tout en respectant notre mandat et les priorités établies.

Nos BUTS

Nous établissons des buts stratégiques qui aident Travail sécuritaire NB à réaliser sa vision, sa mission et son mandat, et à rendre des comptes aux travailleurs et aux employeurs du Nouveau-Brunswick.



BUT EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE QUALITÉ

Nous ferons preuve de transparence, de responsabilité et d'engagement envers nos intervenants par le biais de pratiques de gouvernance méthodiques, et ce, dans le meilleur intérêt de Travail sécuritaire NB.

CIBLES ANNUELLES

En 2014, nous établirons un modèle de référence pour atteindre les résultats élevés liés à notre but en matière de gouvernance de qualité en fonction des éléments qui suivent :

- 1 Évaluation** : Auto-évaluation du conseil, discussion au sujet des résultats et des mesures prises relativement aux recommandations (30 %).
- 2 Engagement** : Présence aux réunions prévues à l'horaire et aux réunions clés, et possibilités de perfectionnement professionnel (30 %).
- 3 Prise de décision** : Établissement des priorités et prise de mesures à cet égard, en se servant de processus méthodiques (40 %).

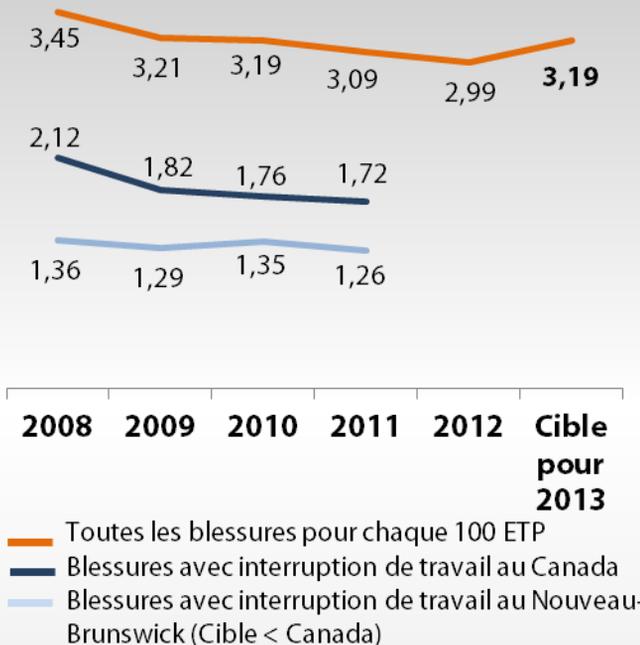
Nos STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LE BUT

- Suivre un processus de prise de décision méthodique relativement à la législation et aux politiques afin d'assurer un équilibre entre les prestations et les taux de cotisation.
- Continuer à rendre des comptes par le biais d'une surveillance, de vérifications et d'évaluations efficaces.
- Assurer l'engagement des intervenants relativement aux changements au niveau des politiques et de la législation.
- Promouvoir la continuité et la prise de décision du conseil d'administration au moyen de l'évaluation des résultats des politiques.
- Garantir une surveillance efficace du Tribunal d'appel.

BUT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du taux global de blessures subies au travail et à une diminution de la perception que les blessures subies au travail sont inévitables au Nouveau-Brunswick.

Taux de blessures
(Blessures pour chaque 100 ETP)



CIBLES ANNUELLES

Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.

Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui croient que leur lieu de travail a une culture de travail sécuritaire sera supérieur à la moyenne pour les cinq dernières années.
Remarque : L'indice pour mesurer cette cible sera établi en 2013.

NOS STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LE BUT

- Cibler les industries à risque élevé.
- Établir des interventions intensives au niveau des entreprises.
- Orienter les activités de prévention en fonction de la nature des blessures.
- Créer une culture de travail sécuritaire par le biais des jeunes, de l'éducation et du marketing social.
- Promouvoir des normes de sécurité au Nouveau-Brunswick.

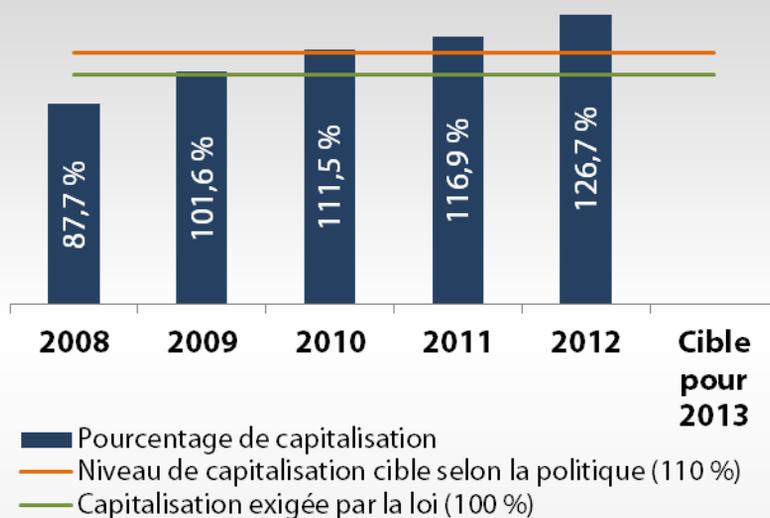
BUT EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE

Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

CIBLE ANNUELLE

Au strict minimum, nous maintiendrons une dette entièrement provisionnée.

Historique de la capitalisation



NOS STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LE BUT

- Assurer une approche méthodique relativement à la gestion des placements et financière, ainsi qu'à la planification financière et économique.
- Protéger l'intégrité du régime.
- Maintenir la stratégie de capitalisation actuelle pour atteindre l'objectif de capitalisation de 110 %.

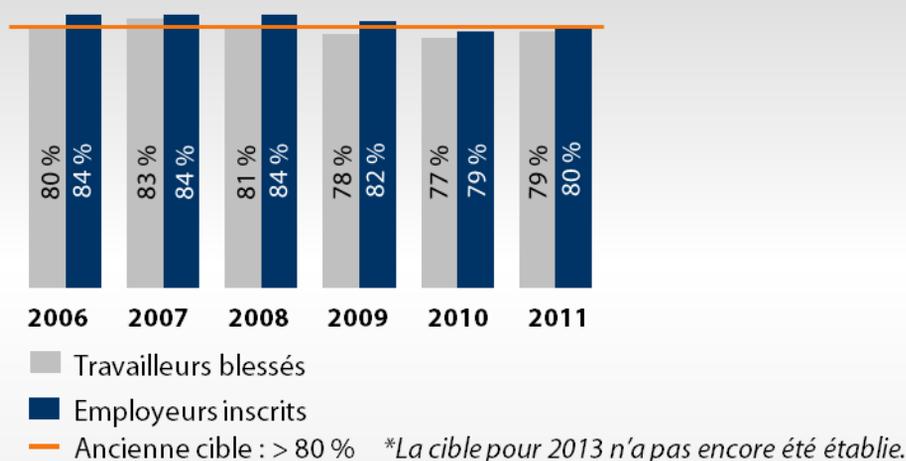
BUT EN MATIÈRE DE SERVICE

Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, compétence, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

CIBLE ANNUELLE

Nous maintiendrons ou dépasserons le niveau de satisfaction élevé, soit supérieur à 80 %, auquel les travailleurs blessés et les employeurs s'attendent.

Satisfaction des clients



NOS STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LE BUT

- Améliorer les processus de prise de décision afin de maximiser l'efficacité et de réduire le nombre de jours avant le premier chèque.
- Aider les clients à se retrouver dans le système en offrant des conseils, de l'aide et du soutien.
- Investir dans des approches novatrices et rentables de prestation des services lorsqu'elles satisfont aux besoins des clients et des intervenants.
- Mesurer et évaluer la satisfaction des clients et des intervenants à l'égard de la prestation des services.
- Affecter les ressources afin d'assurer la prestation efficace des services.
- Élaborer des normes quant à la prestation des services et évaluer le rendement.
- Continuer à mettre l'accent sur la prestation des services aux clients de longue durée.

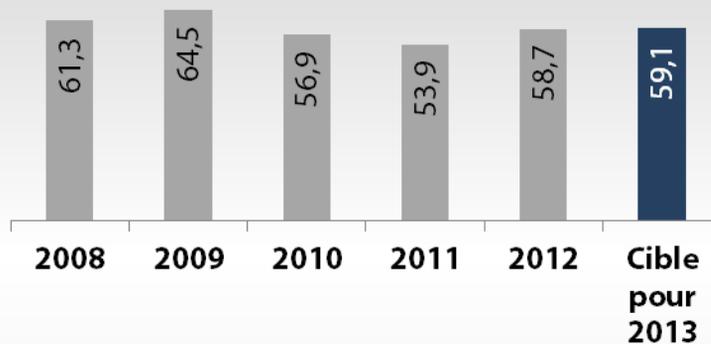
BUT EN MATIÈRE DE REPRISE DU TRAVAIL

Nous réduisons la période écoulée avant que le travailleur blessé reprenne le travail en toute sécurité ou soit prêt à le reprendre de façon sécuritaire.

CIBLE ANNUELLE

Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant à la reprise du travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années (59,1 jours en 2013).

Nombre de jours moyen pendant lesquels le client reçoit des prestations



**Les chiffres des années antérieures ont été redressés de façon à refléter l'année en cours.*

NOS STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LE BUT

- Promouvoir et mettre en œuvre des pratiques de pointe en matière de réadaptation médicale.
- Promouvoir une culture axée sur la médecine du travail au Nouveau-Brunswick.
- Mettre au point et offrir des programmes et des processus éprouvés pour la gestion médicale de cas.
- Élaborer et mettre en œuvre des meilleures pratiques pour la gestion de cas relative à la reprise du travail.
- Profiter des nouveautés technologiques pour faciliter la recherche et l'évaluation.

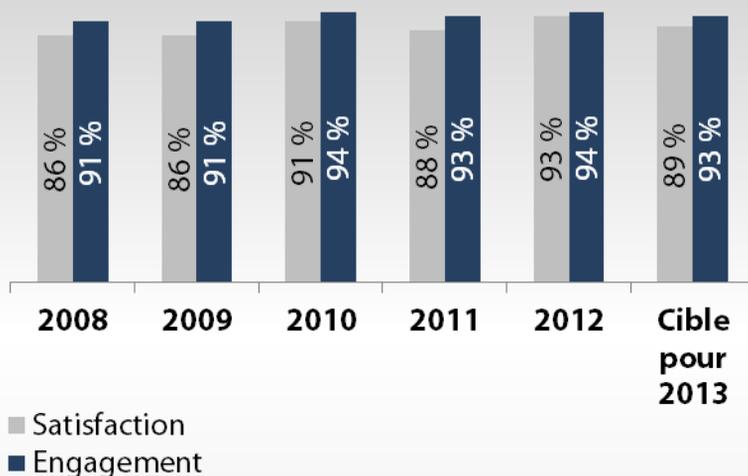
BUT EN MATIÈRE DE SATISFACTION ET D'ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS

Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

CIBLE ANNUELLE

Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.

Pourcentage des employés satisfaits et engagés



NOS STRATÉGIES POUR ATTEINDRE LE BUT

- Élaborer des stratégies afin de promouvoir et d'évaluer l'engagement des employés.
- Créer une culture de travail sécuritaire auprès des employés de Travail sécuritaire NB en promouvant la santé, la sécurité et le mieux-être.
- Évaluer la compétitivité des salaires et des avantages sociaux.
- Offrir des services rapides de gestion de l'incapacité au travail afin d'améliorer les résultats de la reprise du travail des employés.
- Organiser la planification de la relève afin d'assurer le perfectionnement professionnel des employés et des cadres supérieurs.



Nous établissons non seulement des buts pour Travail sécuritaire NB, mais nous déterminons également des façons de les atteindre, tout en affectant des ressources aux priorités législatives clés, ainsi qu'aux priorités clés en matière de politiques, d'évaluation et d'engagement des intervenants pour faire avancer notre orientation stratégique.

NOS PRIORITÉS

En 2013, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé qu'on entreprendrait un examen complet de la loi. De plus, le conseil se penchera sur les priorités législatives et en matière de politiques suivantes :

PRIORITÉS LÉGISLATIVES

- *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* – Dispositions générales
- *Loi sur les accidents du travail* – Avis d'accident
- Hygiène du travail / Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- Règlements régissant les opérations forestières
- Examen de l'industrie de la construction
- Approbation des modifications réglementaires par le conseil d'administration
- Prestations versées avant 1982
- Diminution physique permanente
- *Loi sur les accidents du travail* – Travailleurs âgés de moins de 21 ans
- Suppléments à l'indemnité
- *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* – Tribunal d'appel

AIDE MÉDICALE

- Décisions relatives à l'aide médicale
- Opiacés
- Douleur chronique
- Prothèses, orthèses et appareils de réadaptation
- Soins à domicile et indépendance
- Allocations pour soins personnels
- Modifications apportées au domicile
- Conditions personnelles non indemnifiables qui entrent en jeu pendant la réadaptation
- Responsabilité en matière de réadaptation

ÉVALUATION ET ENGAGEMENT

- Processus d'évaluation de la satisfaction des clients

GOVERNANCE ET ADMINISTRATION

- Énoncé de gouvernance
- Gouvernance – engagement des intervenants
- Principes régissant les activités du Tribunal d'appel
- Objectifs de placement
- Ressources humaines
- Gestion de la continuité des opérations
- Indemnisation
- Principes de prestation des services
- Protection de l'intégrité du régime
- Poursuites contre un tiers

ADMISSIBILITÉ

- Définition de travailleur
- Période d'attente de trois jours
- Évaluation des renseignements
- Calcul de l'indemnité
- Révision annuelle des prestations
- Perte d'audition
- Rentes
- Prestations de survivant
- Indemnité pour travail autonome

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Définition de salarié
- Philosophie de la santé et de la sécurité au travail
- Santé et sécurité des employés de Travail sécuritaire NB
- Financement d'une association de sécurité
- Droit de refuser de travailler pendant une pandémie

SERVICES AUX EMPLOYEURS

- Exigences législatives et services
- Attribution des coûts de réclamation
- Système d'incitation financière à la sécurité



Notre processus de planification stratégique ne consiste pas tout simplement à prévoir, à comprendre et à gérer les risques. Il sous-entend une grande capacité de surveillance des risques en trouvant des façons de créer de la valeur à partir de ces risques.

ÉVALUATION DES RISQUES

RISQUES LIÉS AU MANDAT UNIQUE

Les risques qui n'existent qu'en raison du mandat qui a été confié à Travail sécuritaire NB en vertu de la loi.

	Niveau	Stratégie
Équilibrage des décisions relatives aux prestations afin d'assurer l'équité entre les générations et la durabilité du régime	Prudence nécessaire	Réduire
Équilibrage des améliorations apportées aux prestations et des taux de cotisation	Prudence nécessaire	Réduire
Effet des objectifs en matière de politique du conseil non atteints	Prudence nécessaire	Réduire
Planification de la relève des membres du conseil	Inacceptable	Réduire
Divergences entre les décisions du Tribunal d'appel et les politiques du conseil	Inacceptable	Réduire
Différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité	Inacceptable	Réduire
Lacunes et retards au niveau des lois et des règlements en matière d'hygiène et de sécurité au travail	Inacceptable	Réduire
Niveau de capitalisation	Inacceptable	Réduire
Définition du rôle de Travail sécuritaire NB en matière de reprise du travail	Prudence nécessaire	Réduire

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les défaillances humaines ou des systèmes qui peuvent avoir un effet sur la capacité de Travail sécuritaire NB de satisfaire à ses obligations prévues par la loi.

	Niveau	Stratégie
Répercussions d'événements catastrophiques sur la continuité des opérations	Prudence nécessaire	Réduire
Nombre d'employés qui prennent leur retraite	Inacceptable	Réduire
Maintien d'employés de Travail sécuritaire NB dans les domaines spécialisés	Prudence nécessaire	Réduire
Possibilité que les employés de Travail sécuritaire NB subissent des blessures psychologiques	Prudence nécessaire	Réduire

RISQUES POUR LA RÉPUTATION

Les risques qui peuvent avoir un effet sur la perception et l'attitude des intervenants, des clients et du grand public envers Travail sécuritaire NB.

	Niveau	Stratégie
Décisions du gouvernement indépendantes des recommandations du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Effets des recommandations d'organismes externes sur Travail sécuritaire NB	Prudence nécessaire	Réduire
Protection de l'intégrité du régime	Acceptable	Réduire
Image publique de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Défaut de prendre des mesures sur les principaux risques ou les principales priorités dans un délai raisonnable	Inacceptable	Réduire

RISQUES EXTERNES

Les tendances, l'influence et les comportements sociaux qui pourraient avoir un effet sur les buts de Travail sécuritaire NB.

	Niveau	Stratégie
Augmentation des blessures liées à une diminution des compétences et du nombre de travailleurs	Acceptable	Accepter
Nouvelles industries à risque élevé	Prudence nécessaire	Réduire
Modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques dans d'autres provinces et territoires	Prudence nécessaire	Réduire
État de santé général des travailleurs néo-brunswickois	Prudence nécessaire	Accepter
Disponibilité et coûts des soins de santé	Prudence nécessaire	Accepter
Répercussions du vieillissement de la population sur les lieux de travail sécuritaires	Acceptable	Accepter

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAVAIL SÉCURITAIRE NB



Sharon E. Tucker
*Présidente
du conseil
d'administration*



Bill Oliver
*Vice-président
du conseil
d'administration*



Gerard M. Adams
*Président et chef
de la direction*



Ronald Gaffney
*Président du
Tribunal d'appel*



Michael W. Allen
*Représentant
des travailleurs*



Michèle Caron
*Représentante
des travailleurs*



Hector Losier
*Représentant
des travailleurs*



Maureen Wallace
*Représentante
des travailleurs*



David Ellis
*Représentant
des employeurs*



Judith Lane
*Représentante
des employeurs*



Jean Stewart
*Représentante
des employeurs*



Mel Vincent
*Représentant
des employeurs*

Le conseil d'administration ainsi que le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB invitent vos commentaires et la discussion sur le Plan stratégique et évaluation des risques 2013-2018.

Sans frais : 1 800 222-9775
Téléphone : 506 632-2200
Télécopieur : 506 632-4999
Courriel : communications@ws-ts.nb.ca

1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9
www.travailsecuritairbnb.ca